

Une aide directe est accordée aussi pour des compétitions nationales et des subventions versées aux provinces favorisent les rencontres provinciales et locales.

Les organismes régisseurs des sports qui répondent aux conditions du programme et demandent de l'aide reçoivent des subventions pour leurs frais d'administration.

On accorde aussi une aide aux organismes qui s'intéressent principalement à l'aspect non compétitif des sports amateurs et de la santé afin qu'ils étendent et améliorent leurs services, y compris leurs projets d'observation et de recherche.

Compétitions nationales et internationales

Aux termes du programme, les autorités fédérales, provinciales et municipales appuient certains projets, par exemple les Jeux panaméricains de Winnipeg, en 1967, et les premiers Jeux d'hiver canadiens organisés dans la région de Québec en 1967 également.

Subventions à la formation et à la recherche

Formation post-universitaire

Le programme requiert un nombre toujours croissant d'enseignants qualifiés en matière d'éducation physique et de récréation. Depuis ses débuts, le programme accorde de l'aide aux étudiants dans ces domaines.

Trois formes de subventions sont octroyées pour des études professionnelles post-universitaires, à savoir:

Des bourses post-universitaires aux étudiants les plus brillants qui désirent obtenir une maîtrise ou un doctorat en éducation physique et science des loisirs;

des bourses de recherches post-universitaires aux personnes qui détiennent un doctorat en éducation physique, en science des loisirs ou en biologie, qui ont déjà apporté un concours important à la recherche sur la santé et qui désirent effectuer une enquête ou une étude spéciale afin d'enrichir le programme;

des bourses spéciales à des personnes plus âgées pour qu'elles poursuivent des études en matière d'administration ou dans d'autres domaines.

Le montant maximum des bourses de perfectionnement post-universitaire au niveau de la maîtrise est de \$2,000 par année, celui des bourses de doctorat de \$2,000 par année pour deux ans; le montant maximum des bourses de perfectionnement après le doctorat est de \$4,000 par an et celui des bourses spéciales de \$500 par mois. Des indemnités de voyage sont versées aussi et, au niveau des bourses de doctorat, une allocation de \$500 est accordée aux gens mariés.